

<https://enseignants.se-unsa.org/Vers-une-CDisation-des-AED>



Vers une CDisation des AED ?

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : mardi 8 février 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

En séance le 20 janvier 2022, les députés ont adopté la [proposition de loi](#) visant à lutter contre la précarité des AESH et des AED.

Celle proposition de loi permettra notamment aux AED de signer un CDI après avoir exercé 6 ans. Initialement, le texte porté par Michèle Victory prévoyait de recruter automatiquement les AED en CDD ou en CDI. En outre, il instaurait une indemnité pour ces personnels exerçant en éducation prioritaire et définissait un taux d'encadrement minimal des AED. Autant de dispositions que la majorité a supprimées en commission et n'a pas réintroduites en séance, malgré les amendements en ce sens de Michèle Victory.

Le SE-Unsa était présent à l'audition préparatoire. Nous avons soutenu ce projet et formulé des propositions, notamment pour ajuster les critères d'attribution d'AED en établissement.

Même si le texte de départ a été largement détricoté par les députés de la majorité, l'issue constitue une avancée qui fait partie de nos revendications. Nous espérons un décret d'application avant la fin de l'année scolaire... mais ce n'est pas gagné ! Cela mettrait fin à la précarité de ces AED qui arrivent au bout de leurs 6 années de service. Cela permettrait aussi une rentrée plus sereine pour les vies scolaires.

Lire aussi notre article : *CDisation des AED, la loi ouvre la voie*
<https://enseignants.se-unsa.org/CDisation-des-AED-la-Loi-ouvre-la-voie>